

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_12_15_0435	PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ 2023/2026	C.C DU 15/12/2022
----------------------	---	------------------------------

Le **jeudi 15 décembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 8 décembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

47 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha - SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume

11 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BACCAM Marguerite donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – DEBES Céline donne pouvoir à BLOND Priscilla – GUETAT Christian donne pouvoir à DI SANTO – JACQUEMOND donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre - LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

12 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine - CICALA David – DESFORGES Marie-Laure - DIAS Olivier – JURADO Alain – NASSISI Ludovic - ROULOT Océane - WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : GAGET Christine

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique

- 7. Intercommunalité

Vu la loi dite « CAP » n°2016-325 du 7 juillet 2016, sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine ;

Vu les articles L216-2, L759-1, R461-1 et suivants et D759-1 et suivants du Code de l'Éducation,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006, fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, rendant obligatoire le projet d'établissement pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal et intercommunal, modifié par l'arrêté du 09 août 2022,

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande,

Vu l'arrêté préfectoral du 20-455 du 20 octobre 2020, donnant agrément aux conservatoires de l'Arc Alpin pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique pour la spécialité musique,

Vu la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 disposant que « le Directeur conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés ; il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet ».... Taper votre texte

Le rapporteur expose :

Le Conservatoire Hector Berlioz, établissement classé par l'Etat à rayonnement départemental, est un équipement culturel majeur du territoire.

Il accueille chaque année près de 1.000 élèves et propose chaque année une saison artistique qui participe activement à la politique de diffusion artistique de la CAPI.

Labellisé CRD par l'Etat, il doit se doter d'un cadre structurant à l'aide :

- D'un règlement intérieur qui fut approuvé par le Conseil communautaire le 10 novembre 2022
- Et d'un projet d'établissement, objet de la présente délibération.

Le projet d'établissement présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels de l'établissement.

Il permet de définir les missions du Conservatoire, ses modalités de fonctionnement interne et externe, notamment dans le cadre de partenariats.

Enfin, il fixe les ressources affectées à son fonctionnement et à la diffusion de ses activités.

Notons que le projet d'établissement proposé pour la période 2023/2026 s'inscrit dans les orientations politiques et stratégiques du projet de territoire.

Fortement impacté par la crise sanitaire tant au niveau de l'organisation pédagogique qu'administrative, le Conservatoire Hector Berlioz a élaboré ce document sur la base du diagnostic du précédent projet (2015/2020) qui a fait ressortir 4 enjeux majeurs.

- Un enjeu d'équilibre : territorial, artistique (spécialités, départements et esthétiques) et financier
- Un enjeu de structuration de l'organisation générale de l'établissement
- Un enjeu de souplesse et d'adaptation dans les parcours de l'élève

Et un enjeu de cohérence respectivement au sein de de l'équipe pédagogique et de l'administration.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet d'établissement du conservatoire Hector BERLIOZ permettant de fixer les orientations politiques et pédagogique pour la période 2023-2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO